

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 26 Mai 2016

Présents : MM. et Mmes DORTE, Maire, BENSOUSSAN, JOLY, BREGERE, SAMBOURG, DUVAL, Adjoints, DUDOT, CHISLARD, NALLET, DEPAUL, MARCHAND, PEREIRA, PICHON, OURINOVITCH, CHABIN, DOMAT, GABET, LARERE, ROCHAT, HARDELLET, Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir : Mme BOUNET à Mme DUDOT

Absent : M. PAPA

Secrétaire de séance : M. SAMBOURG

Retrait de l'Ordre du Jour : Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais : Demande de retrait des communes de BONNARD et CHICHERY LA VILLE

AFFAIRES GENERALES

- Présentation des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation-article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

Démission de Monsieur CHAMPENOIS Joël et détermination du nombre d'Adjoints

Suite à la démission de Monsieur CHAMPENOIS de ses fonctions d'Adjoint, de Conseiller municipal et de représentant dans les organismes extérieurs, le Conseil Municipal approuve de fixer à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 contre - 1 abstention) à 5 le nombre des Adjoints au Maire.

Remplacement de Monsieur CHAMPENOIS dans les organismes extérieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

- l'unanimité - désigne Mme BOUNET Valérie représentante à l'EHPAD

- l'unanimité – désigne M. SAMBOURG Benoît, représentant auprès de l'Association de Gestion du Centre de Loisirs

- l'unanimité – désigne Mme DUVAL Stéphanie, représentante à l'ADAVIRS.

Remplacement de Monsieur CHAMPENOIS au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre - 1 abstention), élit Madame DUVAL Stéphanie - liste « Pont vers l'Avenir » au CCAS

Création, composition et désignation de 3 commissions

Commission Achat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 contre), fixe à 7 les membres de la commission, le Maire étant Président de droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention) désigne Mesdames BREGERE, DUDOT, DOMAT, et Messieurs JOLY, PICHON, CHABIN et OURINOVITCH.

Commission du Personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe à l'ensemble du Conseil, la composition et les membres de la commission.

Commission des Finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe à l'ensemble du Conseil, la composition et les membres de la commission.

Autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention avec la société SCANI suite à un transfert de compétence entre PC LIGHT et cette société

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

FINANCES

Demande de subvention exceptionnelle par la Persévérante Pontoise - section Judo

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 200 € à l'association au titre des travaux de rénovation des tapis des murs du Dojo.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : bassin d'orage

Dans le cadre des travaux de mise en conformité de son assainissement, les travaux du bassin d'orage et de ses équipements doivent être réalisés en 2016 et 2017.

Outre les subventions accordées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, la commune est éligible aux subventions de l'Etat au travers de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite une subvention de 400 000 € (200 000 € en 2016 et 200 000 € en 2017) au titre de la DETR.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau : bassin d'orage

Dans le cadre des travaux de mise en conformité de son assainissement, notamment la réalisation du local technique, la commune sollicitera une subvention au titre du surcoût des travaux de cet équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite une subvention pour le surcoût des travaux du local technique conformément au Xème plan dont le montant est estimé à 105 000 €.

Demande de subvention au titre de la DETR : travaux de sécurité Eglise

Suite à une fragilité constatée des voûtes de l'Eglise, la commune sur les conseils de son Maître d'œuvre, a décidé d'entreprendre des travaux intérieurs de mise en sécurité.

Dans le cadre de ces travaux, la commune est éligible à une subvention au titre de la DETR à hauteur de 60 % du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DETR au taux maximum de 60 %.

Autorisation à Monsieur le Maire d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune en 2015 avait ouvert une ligne de trésorerie de 200 000 € et qu'en raison des décaissements qui interviendront sur la fin d'année 2016 et courant 2017 pour faire face aux travaux de l'Eglise et du bassin d'orage, il serait nécessaire de bénéficier d'une nouvelle ligne à hauteur de 400 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre - 3 abstentions) autorise Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour 400 000 €.

Tarifs communaux

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs communaux suivants :

- Frais de scolarités des communes extérieures : tarif 2015-2016
Maternelle : 1 055 €/enfant ; Primaire 755 €/enfant
- Tarif cantine pour les enfants des communes extérieures : tarif 2016-2017
4.79 €/repas
- Tarif forfait électricité pour le marché dominical (erreur matérielle) : 1.50 € (et non 2.50 €)

URBANISME

Plan local d'urbanisme intercommunal : désignation des référents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne comme référents :

Elus : Comité de pilotage : Madame BENSOUSSAN, titulaire et Monsieur JOLY, suppléant
Comité technique : Monsieur CHABIN, titulaire et Monsieur MARCHAND, suppléant

Agents :

Comité technique : Madame GARNIER, titulaire et Monsieur IMBERT, suppléant.

Ventes parcelle communale cadastrée AE576, lot A 18 Rue de la Fosse du Cierge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de vendre à Monsieur et Madame Jammes BALLINGER ladite parcelle au prix de 9 500 € - frais de bornage répartis à 50 % au vendeur et acquéreur - frais notarié à charge de l'acquéreur.

Ventes bien immobilier section AE 321 au 17-17 bis Quai de la République

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de vendre à Monsieur FOURNIER ledit bien au prix de 70 000 € - frais notarié à charge de l'acquéreur.

TRAVAUX-VOIRIE

Voirie communale : recensement de la longueur de voirie

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité la longueur inchangée de la voirie à 28 061m.

PERSONNEL COMMUNAL

Convention avec le centre de gestion de l'Yonne concernant les frais médicaux d'expertise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le CDG 89.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Le Maire,

Grégory DORTE

